

Guide sur les Conditions d'Utilisation du CPF et le Reste à Charge 2025

1. Qu'est-ce que le CPF ?

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un dispositif qui permet à toute personne active, salariée ou demandeuse d'emploi, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Ces droits sont utilisables pour financer des formations qualifiantes, certifiantes ou permettant une évolution de carrière.

- Chaque année, le CPF est crédité de 500 € (ou 800 € pour les moins qualifiés), dans la limite d'un plafond de 5 000 € (ou 8 000 €).
- Les droits CPF sont accessibles via le site officiel **MonCompteFormation.gouv.fr** ou l'application mobile associée.

2. Utilisation des droits CPF

Pour mobiliser votre CPF, suivez ces étapes :

1. **Choisissez une formation :**
 - Rendez-vous sur le portail officiel MonCompteFormation pour explorer les formations éligibles.
 - Assurez-vous que la formation est certifiante ou reconnue.
2. **Vérifiez vos droits disponibles :**
 - Connectez-vous à votre espace personnel pour consulter votre solde CPF.
3. **Inscrivez-vous à la formation :**
 - Une fois la formation choisie, inscrivez-vous directement via la plateforme.
 - Votre organisme de formation validera votre demande.
 - Une avance de 102,23€ est requise depuis avril 2024. Cette avance concerne tous les candidats voulant valider leurs inscriptions via le CPF excepté pour les personnes inscrites à France travail.

3. Le reste à charge : explications et gestion

Dans certains cas, vos droits CPF ne couvrent pas l'intégralité des coûts de la formation. Le montant restant, appelé « reste à charge », doit être financé par vos propres moyens ou avec l'aide d'autres dispositifs.

- Le coût de la formation excède votre solde CPF disponible.
- Certaines formations n'incluent pas tous les frais annexes (matériel, certification).
- **Solutions pour financer le reste à charge :**
 - **Païement personnel :** vous pouvez payer directement le montant restant via la plateforme.
 - **Prise en charge par l'employeur :** demandez à votre entreprise si elle peut compléter le financement dans le cadre du plan de développement des compétences.
 - **Autres aides :** vérifiez votre éligibilité à des aides régionales, nationales, ou sectorielles.

4. Points de vigilance

- **Fraude au CPF :** Ne communiquez jamais vos identifiants CPF à un tiers non autorisé. Toute formation doit être validée par vos soins via la plateforme officielle.
- **Qualité des formations :** Privilégiez les organismes certifiés Qualiopi, gage de qualité.
- **Délais d'inscription :** Prévoyez un délai de validation entre votre demande et le début de la formation.

5. Exemples pratiques

- **Exemple 1 : Formation 100 % financée par le CPF**
 - Vous disposez de 1 000 € de droits CPF.
 - La formation coûte 800 €.
 - Aucun reste à charge : le CPF couvre l'intégralité des coûts.
- **Exemple 2 : Formation avec reste à charge**
 - Vous avez 1 200 € sur votre CPF.
 - La formation coûte 2 000 €.
 - Reste à charge : 800 €. Vous pouvez payer cette somme directement ou solliciter un cofinancement.

6. Références utiles **KONSEIL**

- Site officiel CPF :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'action suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION
- BILANS DE COMPÉTENCES

Délivrée par

ICPF
CERTIFICATION
QUALITÉ

- Assistance CPF : 09 70 82 35 51 (numéro gratuit).
- Ministère du Travail : <https://travail-emploi.gouv.fr>

Ce guide est conçu pour vous aider à comprendre et optimiser l'utilisation de votre CPF. Pour toute question supplémentaire, contactez directement l'organisme de formation ou le service d'assistance CPF.

KONSEIL SAS
52 chemin de la Closerie des Lilas
83500 LA SEYNE SUR MER
contact@conseilpro.fr
☎ 06.33.80.73.33
RCS TOULON 890 949 712 00016
TVA FR 83890949712

